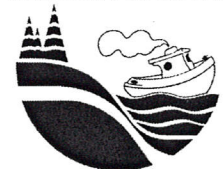


MUNICIPALITÉ DE



CANTLEY

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 13 août 2013 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : permettre la construction d'un garage projeté à une distance de 3,25 mètres de la ligne arrière du lot, en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge minimale de recul arrière d'un garage est de 10 mètres.

Identification du site concerné :      Lot 4 310 697 du Cadastre du Québec  
102, chemin Hogan

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 13 août 2013 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille treize.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jean-Pierre Valiquette". The signature is fluid and cursive.

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général